



Modalités et conditions

Garantie et limitations de responsabilité :

RAB Design Lighting Inc. (« RAB ») garantit que l'intégrité structurelle de ses poteaux en acier sera exempte de tout défaut pendant une période d'UN (1) AN à compter de la date d'expédition. RAB Design Lighting Inc. garantit également que le revêtement de finition des poteaux en acier sera exempt de fissuration, d'écaillage, de décoloration excessive et de défauts de corrosion pendant une période d'UN (1) AN à compter de la date d'expédition au Distributeur ou à l'utilisateur final, selon la première de ces dates.

Les situations suivantes sont expressément exclues de la garantie :

- I. Fondations : Tous les plans définitifs des fondations - y compris la profondeur d'encastrement, les conditions du sol, les considérations relatives au gel et tout autre facteur propre au site - doivent être préparés par le propriétaire ou l'entrepreneur, en consultation avec un ingénieur professionnel. Ces conceptions doivent reposer sur des données propres au site afin d'assurer la performance adéquate du poteau. En raison des variations des conditions du sol, des charges climatiques et des exigences réglementaires applicables, les tableaux publiés des charges maximales des luminaires ne sont fournis qu'à titre indicatif.
- II. Capacité de charge : RAB n'est pas responsable de toute surcharge appliquée aux poteaux. L'acheteur est responsable de s'assurer que tous les luminaires installés sur les poteaux ne dépassent pas leurs limites structurelles et sont adaptés à la zone de vent applicable. Communiquez avec RAB Design Lighting Inc. pour obtenir de l'assistance.
 - Vérifiez toujours les données de vitesse maximale du vent, de rafales et de conditions du vent pour l'endroit où vous comptez installer le poteau auprès des autorités locales.
 - La surface projetée effective permise en fonction du vent pour le poteau doit tenir compte des luminaires, des bras et des accessoires assemblés sur le poteau. Le concepteur est responsable de choisir le bon poteau.
 - Les données de vitesse du vent et de surface projetée effective ne sont valides que pour les installations au sol. Pour les poteaux installés sur des structures (ponts, bâtiments), il faut prendre en compte la vibration et le coefficient de hauteur, qui sont hors de la portée du guide. Consultez à cet effet les normes locales et fédérales.

- III. Vibrations : Les vibrations peuvent être difficiles à prévoir et sont plus susceptibles de survenir dans les zones dégagées exposées à des vents constants de faible vitesse. La présence de vibrations ne constitue pas un défaut de construction; toutefois, si elles ne sont pas corrigées, elles peuvent causer des dommages. L'utilisateur final/l'acheteur doit aviser RAB des conditions propres au site au moment de la proposition, afin qu'un poteau de plus grande dimension et/ou de plus forte capacité puisse être recommandé au besoin.
- IV. Entreposage : Les poteaux qui ne sont pas installés immédiatement doivent être déballés, entreposés hors sol et correctement protégés par l'acheteur. RAB n'est pas responsable des dommages au revêtement de finition résultant d'un entreposage inadéquat.
- V. Utilisation prévue : Les poteaux sont destinés exclusivement à l'installation de luminaires. L'installation d'accessoires, de bannières ou de drapeaux non autorisés n'est pas couverte par la garantie.

Dans le cadre d'une réclamation au titre de la garantie, RAB Design peut exiger la présentation de documents justificatifs, tels que les certificats d'approbation applicables délivrés par les consultants concernés. À sa seule discrétion, RAB réparera ou remplacera les produits défectueux dans un délai d'un (1) an à compter de la date de facturation, à condition que le défaut résulte d'une utilisation normale et conforme à l'usage prévu. Tout défaut doit être signalé par écrit dans les trente (30) jours suivant sa découverte. RAB n'est pas responsable des dommages indirects, y compris les coûts de main-d'œuvre, les frais de remplacement temporaire, les frais de réinstallation ou les frais de transport vers et depuis les installations de RAB.

La présente garantie est exclusive et remplace toute autre garantie, expresse ou implicite. Toute intervention ou tout type de travaux non autorisés effectués par des tiers ne sont pas couverts.

CONDITIONS DE VENTE

Prix: Les prix indiqués dans cette proposition commerciale demeurent fermes pendant une période de trente (30) jours, F.O.B., entrepôt de RAB. Les frais de transport et les taxes de vente applicables sont en sus, sauf indication contraire écrite. Les boulons d'ancrage et autres accessoires peuvent être expédiés séparément; des frais de transport s'appliquent. RAB se réserve le droit d'ajuster les prix afin de tenir compte des variations des tarifs de fret, des coûts des matériaux, des taux de change, des taxes de vente ou de toute taxe nouvellement imposée. Les prix peuvent être modifiés sans préavis.

Propriété et risques: Le titre de propriété et les risques de perte à l'égard de toutes les marchandises sont transférés à l'acheteur soit au moment de la conclusion du contrat, soit au moment du chargement des marchandises pour expédition, selon la première de ces éventualités. RAB se réserve le droit de retenir ou de reprendre possession des marchandises jusqu'à réception du paiement intégral. Toutes les marchandises sont inspectées avant leur expédition. Toute réclamation pour perte ou dommage pendant le transport ou le déchargement doit être adressée directement au transporteur par le destinataire.

Les marchandises doivent être expédiées dans les trente (30) jours suivant l'achèvement de leur fabrication; à défaut, elles pourraient faire l'objet de frais d'entreposage.

RAB n'assume aucune responsabilité à l'égard des retards causés par des événements indépendants de sa volonté, y compris, sans s'y limiter, les retards de transport. RAB n'est responsable d'aucun dommage spécial ou consécutif, y compris la perte de profits, les pertes découlant de retards ou la perte d'usage d'équipements ou d'installations.

Retours: Tout retour de marchandises doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable de RAB. Tous les frais d'expédition liés au retour doivent être payés d'avance par l'acheteur.

Annulation: Après un délai de 3 jours, toute annulation de commande exige l'approbation écrite de RAB. Les frais d'annulation correspondront aux coûts engagés par RAB, avec un minimum de dix pour cent (10 %) de la valeur de la commande. RAB se réserve le droit d'annuler une commande, en totalité ou en partie, dans les 5 jours suivant sa réception, si les marchandises ne peuvent pas être obtenues auprès de ses sources d'approvisionnement.